

de local temporaire. Elle est plus grande que celle-ci, et mesure 65 pieds de longueur par 42 pieds de largeur.

Le travail dans les salles des Communes, étant d'un genre plus ordinaire, est plus avancé. Je puis, avec mes collègues du comité, vous donner l'assurance que tous les moyens possibles seront employés pour faciliter l'achèvement de l'édifice. Je présume qu'il sera laissé au Sénat et à la Chambre des communes agissant de concert avec le Gouvernement, de décider si la bâtisse devra être occupée avant d'être complètement terminée. Je n'ai aucun doute que pour motiver telle décision, si elle est prise, on demandera l'opinion de tous les représentants.

LE DISCOURS DU GOUVERNEUR GENERAL.

SUITE ET FIN DU DEBAT.

Le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la session.

L'honorable M. DAVID: Honorables messieurs, hier, j'ai proposé l'ajournement de ce débat, croyant que l'honorable représentant de De Lorimier (l'honorable M. Dandurand) et l'honorable représentant de Salaberry (l'honorable M. Béique) seraient présents à la séance de ce jour, et aimeraient peut-être à prendre part au débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône. Je suis prêt à céder ma place à l'un ou l'autre de ces messieurs, s'ils désirent parler.

L'honorable M. DANDURAND: Parlez.

L'honorable M. DAVID: Hier, j'ai demandé à l'honorable leader de la Chambre pourquoi l'adresse n'avait pas été ou proposée ou appuyée par un de nos sénateurs français. La réponse de l'honorable ministre ne fut pas de nature à me satisfaire. D'abord, il dit qu'il croyait que j'étais un peu facétieux. Il a fait erreur, j'étais très sérieux. Il dit ensuite qu'il faisait bon accueil à mon esprit humoristique. Je prie l'honorable ministre de croire que j'étais sérieux. Puis, en guise d'explication, il cita le fait qu'il n'y avait eu aucune nomination récente d'un homme de langue française au Sénat. Les plus anciens membres de cette Chambre savent bien que, de temps immémorial, ce fut la coutume qu'un sénateur de langue française, même quand il n'y en avait pas de récemment nommé, proposât ou appuyât le proposeur de l'adresse.

L'hon. M. WATSON.

Je lui citerai comme exemple le fait qu'en 1905, je fus choisi pour appuyer le proposeur de l'adresse, bien que je l'eusse déjà proposée, en 1903.

Pour conserver cette vieille coutume, qui doit être respectée et considérée comme un droit acquis, je dirai quelques mots en français, et je remplacerai l'honorable sénateur de la droite qui aurait dû parler en français. Je n'aime pas à répéter ce que j'ai dit hier, mais je suis porté à croire que si nous n'avons entendu aucun orateur français, la seule raison en est qu'il n'y avait aucun sénateur de la droite capable de s'exprimer dans la langue française, ou que s'il s'en trouvait un, ce sénateur avait refusé de proposer ou d'appuyer le proposeur de l'adresse. Je vois un honorable sénateur qui pourrait peut-être nous donner des explications à ce sujet.

J'ai entendu avec plaisir l'honorable ministre dirigeant nous dire dans son discours éloquent sur l'adresse, que le Prince de Galles avait été reçu avec un égal enthousiasme dans tout le Dominion, dans toutes les provinces du Canada. Ses paroles s'appliquent évidemment à la province de Québec comme aux autres provinces. Oui, elles doivent certainement s'appliquer à cette pauvre vieille province de Québec dont la loyauté a été si souvent l'objet de soupçons. La province de Québec a prouvé dans cette circonstance, comme dans tant d'autres, qu'elle était toujours aussi prête à manifester son respect envers les institutions britanniques, envers la Couronne et envers ceux qui détiennent l'autorité que n'importe quelle autre province, exception faite, toutefois, de la cité de Toronto. Il est bien entendu qu'aucune partie du Canada ne peut être comparée à Toronto, quand il s'agit d'exprimer des sentiments violents, bons ou mauvais. Il y a beaucoup de gens qui croient que si l'on veut épargner les jours du Prince de Galles, il ne serait pas prudent de l'envoyer de nouveau à Toronto.

Je vais maintenant continuer mon discours en français.

- La province de Québec a fait son devoir dans cette circonstance, et je pourrais citer des exemples nombreux de sa sympathie pour les institutions britanniques et pour la famille royale. En 1860, lorsque le bien-aimé roi Edouard VII vint au Canada en qualité de Prince de Galles, la province de Québec, comme toutes les autres parties du Canada, l'accueillit avec la plus grande cordialité. Le Prince de Galles de 1860 était un beau prince, un prince tel qu'on le décrit dans les romans et les contes de fée—aimable, affable et charmant. Celui qui